

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Micro-Folie – Demande de financement LEADER**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 16 mars 2023**

**L'an deux mille-vingt-trois et le seize mars à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). VANBERVLIET. WROBEL (Pouvoir ML. MARCHAIS).

\*\*\*\*\*

Le Président,

**Rappelle** que, soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-folie propose des contenus culturels, ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants (médiathèques, salles des fêtes, etc.) ;

**Explique** que le Musée Numérique, composante commune de toutes les Micro-Folies du réseau, permet à chacun de découvrir les chefs d'œuvres réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition et que grâce au grand écran, aux tablettes et au système de sonorisation, toutes les formes artistiques peuvent être mises à l'honneur ;

**Informe** que depuis le 1er novembre 2022, la CCLA est lauréate du dispositif Micro-Folie à hauteur de 32000€ pour l'installation du musée numérique, d'un FabLab et la requalification de l'espace scénographique de la Maison du Lac et que sur la base des préconisations techniques de La Villette, la CCLA a donc établi un cahier des charges pour la fourniture, l'installation et la mise en service du musée numérique de la Micro-Folie à la Maison du Lac ;

**Présente** la démarche validée pour la mise en œuvre de la Micro-Folie :

- Phase 1 : installation du matériel numérique, après avoir réalisé des travaux à minima dans l'espace scénographique,
- Phase 2 : Déplacement de la Micro-Folie hors-les-murs pendant les travaux de transformation de la Maison du Lac,
- Phase 3 : Réintégration à la Maison du Lac comme « base »,

**Précise** que l'objectif est de concevoir une Micro-Folie modulable et délocalisable afin qu'elle soit accessible tout le temps et par tout le monde ;

**Explique** que le programme LEADER peut soutenir les dépenses liées à l'achat et à l'installation du musée numérique ainsi que les frais de communication sur les bases du plan de financement suivant :

LEADER	13 452,05
Cofinancement État (fléchage)	13 056,85
Autofinancement	6 627,22
Assiette éligible	33 136,12

**Invite** le conseil communautaire à délibérer pour :

- Approuver le financement du musée numérique de la Micro-Folie pour un montant prévisionnel de 33 136.12€,
- Solliciter l'aide de l'Europe au titre du programme LEADER (mesure 19.2 du PDR),
- Mandater le Président afin de signer tous les documents nécessaires à la mise en place de l'opération.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le financement du musée numérique de la Micro-Folie pour un montant prévisionnel de 33 136.12€,

SOLLICITER l'aide de l'Europe au titre du programme LEADER (mesure 19.2 du PDR),

MANDATER le Président afin de signer tous les documents nécessaires à la mise en place de l'opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

